Bobo-Dioulasso, le 23 septembre 2022

**Avis d'appel d'offres N° 2209001**

**(Pour la fourniture de pesticides, de régulateurs de croissance du cotonnier et d'appareils de traitement - Campagne agricole 2023/2024)**

Au titre de la campagne agricole 2023/2024, la Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX) lance un appel d'offres pour la fourniture de :

* Insecticides coton pour un volume global de deux millions six cent quarante mille (2 640 000) traitements ou doses et répartis comme suit :
	+ Insecticides de la première fenêtre (type 1) : sept cent cinquante-huit mille (758 000) traitements ou doses,
	+ Insecticides de la deuxième fenêtre (type 2) : neuf cent quarante-cinq mille (945 000) traitements ou doses,
	+ Insecticides de la troisième fenêtre (type 3) : neuf cent trente-sept mille (937 000) traitements ou doses ;
* Herbicides granulés de prélevée pour traiter une superficie de quatre cent quatre-vingt-douze mille (492 000) hectares ;
* Herbicides liquides de prélevée pour traiter une superficie de quarante-deux mille (42 000) hectares ;
* Herbicides liquides de post-levée coton pour couvrir une superficie de quatre-vingt-quinze mille (95 000) hectares ;
* Régulateurs de croissance du cotonnier pour couvrir une superficie de soixante-trois mille (63 000) hectares ;
* Appareils pulvérisateurs à dos à pression entretenue munis de cloche herbicide, de lance ou de rampe horizontale pour les traitements Bas Volume (BV), pour soixante-deux mille cinq cent (62 500) pièces ;
* Appareils pulvérisateurs à piles ou à batterie rechargeable pour les traitements Très Bas Volume (TBV), pour trois cent (300) pièces ;
* Appareils à moteur ou atomiseurs pour les traitements Bas Volume, pour deux cent (200) pièces.

#### **Insecticides**

Les insecticides sont classés en trois catégories différentes, et subdivisés en plusieurs lots.

* + 1. ***Insecticides de première fenêtre (lots IT1)***

**Les lots IT1 (IT1-01 à IT1-17) d’un volume de sept cent cinquante-huit mille (758 000) traitements ou doses[[1]](#footnote-1)** sont répartis suivant le tableau 1 ci-dessous :

**Tableau 1 :** Lots IT1 – 758 000 doses ou traitements d’insecticides de la première fenêtre

**Etiquette de l’emballage de couleur verte**



***1.2. Insecticides de deuxième fenêtre (lots IT2)***

**Les lots IT2 (IT2-01 à IT2-19)**,composés de binaires pyréthrinoïdes (ou autres nouvelles familles chimiques) + OP acaricides pour **un volume de neuf cent quarante-cinq mille (945 000) traitements ou doses[[2]](#footnote-2),** et sont répartis comme suit dans le tableau 2 ci-dessous :

**Tableau 2 :** Lots IT2 - 945 000 doses ou traitements d’insecticides de la deuxième fenêtre

**Etiquette de l’emballage de couleur rouge**



***1.3. Insecticides de troisième fenêtre (lots IT3)***

**Les lots IT3 (IT3-01 à IT3-19),** constitués de binaires pyréthrinoïdes (ou autres familles chimiques) associés aux néonicotinoïdes (ou régulateurs de croissance) aphicides/aleurodicides pour **neuf cent trente-sept mille (937 000) traitements ou doses[[3]](#footnote-3),** sont présentés dans le tableau 3 suivant.

**Tableau 3 :** Lots IT3 - 937 000 doses ou traitements d’insecticides de la troisième fenêtre

**Etiquette de l’emballage de couleur jaune**



#### **Herbicides**

Les herbicides coton sont divisés en trois catégories différentes :

* 1. ***Herbicides granulés de prélevée coton (lots HPG-01 à HPG-15)***

Ces herbicides sont destinés à traiter une superficie de quatre cent quatre-vingt-douze mille (492 000) hectares. Pour ces herbicides, les destinations de livraison sont définies dans le tableau 4 ci-après :

**Tableau 4 :** Lots HPG - herbicides granulés de prélevée coton



* 1. ***Herbicides liquides de prélevée coton (lot HPL)***

Ils sont constitués d’herbicides simples, binaires et/ou ternaires, et sont destinés à couvrir une superficie de quarante-deux mille (42 000) hectares.

Ces herbicides liquides de prélevée coton sont à livrer au Magasin central de Bobo.

* 1. ***Herbicides liquides de post-levée coton (lots HP-01 à HP-11)***

Ces herbicides, destinés à couvrir une superficie de **quatre-vingt-quinze mille (95 000) hectares**, sont à livrer selon les destinations indiquées dans le tableau ci-dessous. Selon les doses à l’hectare, les quantités (en litres) à fournir sont les suivantes (tableau 5) :

**Tableau 5 :** Lot HP - herbicides de post-levée coton



**NB :** Pour les herbicides post-levée utilisés à une autre dose/ha, considérer la superficie à couvrir de 95 000 hectares pour la détermination des quantités en litre.

#### **Régulateurs de croissance du cotonnier (lots RCC-01 à RCC-15)**

Les régulateurs de croissance du cotonnier à fournir sont destinés à couvrir **une superficie de soixante-trois mille (63 000) hectares** et devront être livrés selon les destinations indiquées dans le tableau 6 ci-dessous.

**Tableau 6 :** Lot RCC – Régulateurs de croissance du cotonnier

#### **Appareils de traitement**

Le nombre d’appareils de traitement prévus par le présent appel d’offres se répartit comme suit :

* Appareils pulvérisateurs à dos à pression entretenue (lots ABV-01 à ABV-16 figurant au tableau 7) munis d’une lance ou d’une rampe horizontale pour traitement Bas Volume (BV) : soixante-deux mille cinq cent (62 500) pièces.

Tableau 7 : Lot ABV - Appareils de traitement BV à pression entretenue

* Appareils pulvérisateurs à piles ou à batterie rechargeable (lot ATBV) pour traitement Très Bas Volume (TBV) : trois cent (300) pièces.
* Appareils à moteur ou atomiseurs (lot AAT) pour traitement Bas Volume : deux cent (200) pièces.

Les appareils de traitement à piles ou à batterie rechargeable (lot ATBV) et les atomiseurs (lot AAT) doivent être livrés au magasin central de la SOFITEX à Bobo-Dioulasso.

Les cotations de chaque Soumissionnaire, libellées en F CFA ou en Euro doivent être accompagnées des pièces contractuelles exigées dans le Dossier d'Appel d'Offres, ainsi que du reçu de paiement.

Les offres des soumissionnaires, sous plis fermés, doivent parvenir au secrétariat de la Direction Générale de la SOFITEX, au plus tard le **03 novembre 2022 à 08 heures 30 minutes**, contre la délivrance d'un récépissé de dépôt. **L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 09 heures 30 minutes précises**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

La pièce de référence du présent avis d'appel d'offres est le Dossier d'Appel d'Offres N° 2209001 à télécharger sur le site internet de la SOFITEX [www.sofitex.bf.](http://www.sofitex.bf.)

**Pour l'achat du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires s'acquitteront de la somme de deux millions (2 000 000) Francs CFA non remboursable**, à payer à la caisse centrale de la SOFITEX, contre délivrance d'un reçu de paiement.

Le Directeur Général

**Jonas Bobou BAYOULOU**

*Officier de l'Ordre de l'Etalon*

1. *Les quantités de produits insecticides du type 1 sont calculées sur la base des formulations simples non concentrées à 1 litre par hectare. Par conséquent, pour les produits concentrés doublement ou plus, les quantités mentionnées devront être divisées par le coefficient de concentration.* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Les quantités de produits insecticides du type 2 sont calculées sur la base des formulations simples non concentrées à 1 litre par hectare. Par conséquent, pour les produits concentrés doublement ou plus, les quantités mentionnées devront être divisées par le coefficient de concentration* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Les quantités de produits insecticides du type 3 sont calculées sur la base des formulations simples non concentrées à 1 litre par hectare. Par conséquent, pour les produits concentrés doublement ou plus, les quantités mentionnées devront être divisées par le coefficient de concentration* [↑](#footnote-ref-3)